



QUELLE ANNÉE!

2017 aura été une année riche en réalisations!

En effet, après l'ouverture des <u>crèches</u>, en fin d'année 2016 à Saint-Mihiel et à Lacroix sur Meuse pouvant accueillir respectivement jusqu'à 17 et 10 enfants de 3 mois à 4 ans, la Communauté de Communes du Sammiellois a enchainé et vu se concrétiser des projets de longue haleine.

Les <u>Maisons de Santé Pluridisciplinaires</u> de St-Mihiel et Lacroix sur Meuse, après quasi 5 années de collaboration, tractations, études et enfin réalisations, sont 2 outils fonctionnels que les différents praticiens ont intégrés et pris en main en septembre dernier. Certes quelques aménagements de confort sont encore à entreprendre mais les choses se poursuivent et connaitront leur aboutissement dans les prochaines semaines.

Cette année a vu également les conditions d'enseignement largement confortées par la livraison du groupe scolaire de la Halle entièrement réhabilité pour la plus grande satisfaction des petits comme des grands.

La <u>restructuration de l'école de Sampigny</u> a également été engagée en partenariat avec le SMS du Pont des Arts.

Les projets de <u>développement économique</u> n'ont pas non plus été en berne. Le long travail de prospection et de négociation va enfin porter ses fruits par l'acquisition prochaine du bâtiment "Ex-Pierson" de Chauvoncourt. L'objectif étant de pouvoir y installer au plus vite et après travaux de réhabilitation nécessaires diverses entreprises artisanales. La zone d'activités devrait enfin accueillir <u>l'enseigne Intermarché</u>. Les dernières démarches administratives sont en cours. L'arrivée de ce projet va constituer le facteur déclenchant de l'installation de nouvelles enseignes dont le territoire a besoin.

Dans le cadre du maintien à domicile, et de la réduction de la précarité énergétique, divers travaux d'amélioration de l'habitat vont pouvoir bénéficier des aides décrochées par la Communauté de Communes auprès de l'ANAH, du Conseil Départemental de la Meuse et de la Région Grand Est grâce à l'<u>Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat</u> (OPAH) qui est entrée en phase active le 11 décembre dernier. A ce titre, les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs peuvent dès à présent et avant tout commencement de travaux, prendre contact avec le bureau CMAL (Centre Meusien d'Amélioration du Logement) qui les informera, les conseillera et les accompagnera dans leur démarche de demande de

subventions (Cf. dos de cette page).

La nouvelle année s'annonce tout aussi riche en projets. Portée par la collectivité à travers sa nouvelle compétence développement numérique prise au dernier Conseil Communautaire la première phase de <u>déploiement de la fibre</u> inscrite au schéma régional d'aménagement numérique va débuter en 2018. Viendront ensuite 3 autres phases successives, l'objectif étant de doter du Très Haut Débit (THD) l'ensemble du territoire intercommunal d'ici 2022.

La <u>compétence GEMAPI</u> (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), que la loi confie aux communes à compter du 1^{er} janvier 2018, est transférée automatiquement à la Communauté de Communes. Cette nouvelle compétence regroupe les missions suivantes :

- •L'aménagement d'un bassin hydrographique ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- •L'entretien et l'aménagement de cours d'eau,
- La défense contre les inondations,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Le soutien de la Communauté de Communes dans la <u>démarche "Centre Bourg"</u> initiée par l'Etablissement Public Foncier Lorrain (EPFL) sur la Ville de Saint-Mihiel va se poursuivre. Cette démarche de longue haleine a pour objectifs d'enrayer le déclin démographique et de renforcer l'attractivité de la Ville via des thématiques portant sur l'habitat, les services, les commerces, la mobilité, le stationnement, le bâti et les usages.

Gageons que 2018 soit une année riche en projets et concrétisations

Régis MESOT, Président et les Vice-Présidents

vous adressent

leurs vœux de Bonne et Heureuse Année,

pleine de Joie, de Bonheur et de Santé

CE QU'IL FAUT SAVOIR DE CETTE OPÉRATION LANCÉE LE 11 DÉCEMBRE 2017 PAR LA CODECOM DU SAMMIELLOIS POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS



L'OPAH, ÇA CONSISTE EN QUOI ?

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat vise à aider les propriétaires privés à investir dans l'amélioration de leur logement qui a plus de 15 ans.

Cette opération a pour but de créer des conditions plus favorables, en apportant informations et conseils sur les travaux, visites à domicile, aide au montage des dossiers et obtention de primes non remboursables.



Signature de la convention d'OPAH le 11 décembre 2017 par le Président du Conseil Départemental, délégataire des aides de l'Anah









LES SUBVENTIONS

En complément des subventions existantes (Anah, Conseil départemental, caisses de retraite, crédit d'impôt), les aides de la communauté de communes, abondées par la Région peuvent permettre de financer jusqu'à 80% des travaux.



QUI EST CONCERNÉ ?

Les propriétaires occupants sous conditions de ressources (plafonds de base et plafonds majorés).

Les propriétaires bailleurs louant ou désirant mettre en location un logement après travaux, en s'engageant à le louer pendant 9 ans et à appliquer un loyer conventionné. Consulter le CMAL pour la liste des communes concernées.



POUR QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

Travaux faits par entreprise

Travaux liés aux économies d'énergie

Travaux d'adaptation (maintien à domicile, accessibilité)

Travaux lourds de rénovation

Tous autres travaux destinés à améliorer votre logement











<u>CA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS</u>

Ce jeune couple avec deux enfants habite une maison de village. Il a déjà fait quelques travaux mais sa chaudière gaz est très ancienne ainsi que son cumulus électrique pour l'eau chaude.

Le projet : installation d'une chaudière gaz à condensation avec production d'eau chaude et remplacement de la porte d'entrée vétuste.

Montant des travaux : 8.966 € TTC

Aides cumulées (Anah, Département, Codecom et Région) : 5.949 €, soit 66% d'aides

Avec un gain énergétique de 36%, son logement va passer d'étiquette E en D

DES PERMANENCES À PARTIR DU 23 JANVIER 2018

Chaque 2^{ème} mardi du mois de 10h à 12h a la Communauté de Communes du Sammiellois Chaque 4^{ème} mardi du mois de 10h à 12h en alternance en mairies de Lacroix-sur-Meuse (mois impairs) et Sampigny (mois pairs). Vous retrouverez ces dates sur notre site Internet : <u>www.cc-sammiellois.fr</u>



MAIS VOUS POUVEZ CONTACTER DÈS MAINTENANT LE CMAL

03 29 79 23 10

Directeur de la publication : Régis MESOT, Président de la Codecom Crédit photos, création graphique : Codecom du Sammiellois

Tirage: 3 700 exemplaires / Impression: LEFEVRE GRAPHIC

N°I.S.S.N. : 16.29.405 X

Codecom du Sammiellois Place des Moines BP 68 55300 SAINT-MIHIEL

Tél.: 03.29.89.19.02 Fax: 03.29.89.09.79 Mail: dl.codecomsammiellois@wanadoo.fr

www.cc-sammiellois.f